



Goulotte sur mur mitoyen

Par laujac

Bonjour,

J'ai donné l'autorisation orale à un voisin de placer une goulotte sur mur mitoyen de mon côté afin qu'elle, alimente une climatisation, à condition que ça ne produise pas de nuisances sonores et qu'il fasse une paroi pour insonoriser et séparer.

Il a installé la goulotte et en mon absence installé la climatisation pratiquement au dessus de notre tête refusant la construction de la paroi d'où grosses nuisances sonores.

Les conditions n'ayant pas été remplies puis-je lui demander de desinstaller cette goulotte?

Merci